Consignes de tri sélectif

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- C'est un emballage?

 Dans le bac de tri !

 A seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 Compilez vos emballages dans un sac jaune.
- Déposez votre sac jaune dans un bac jaune ou présentez le à la collecte.

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage

Un doute, une question sur le tri?

#SUIVEZMOI



CITEO



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage

Un doute, une question sur le tri?







Saint Marc, une commune exemplaire!



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes





Tous les sacs et sachets













Tous les films









Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.





SUR ECOEMBALLAGES.FR